



RAPPORT ANNUEL 2018-2019
COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES



TABLE DES MATIÈRES

• Mot du président et du directeur général	4
• Le conseil des commissaires et ses principales décisions	5
• Synthèse du Plan d'engagement vers la réussite	6-7
• Plan d'action pour la réalisation du PEVR en 2018-2019 (an 1)	8 à 16
• Portrait de la Commission scolaire	17
• Gestion documentaire et archives	18
• Les ressources matérielles	18
• Les ressources informatiques	18
• Déclaration de service	19
• Traitement des plaintes	19
• État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2019	20
• État de la situation financière au 30 juin 2019	21
• Leur réussite, notre fierté!	22
• Annexe 1 - Liste des établissements	23
• Annexe 2 - Rapport de la protectrice de l'élève	24
• Annexe 3 - Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	25
• Annexe 4 - Liste des acronymes	26



MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONSULTATION

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons ce rapport annuel qui se veut le reflet des actions et des travaux effectués dans notre organisation, et ce, en visant constamment la réussite des élèves, jeunes et adultes.

En effet, l'année scolaire 2018-2019 a été marquée par l'actualisation des dispositions du projet de loi 105, loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - S'engager et réussir - An 1 et la rédaction des nouveaux projets éducatifs dans tous les établissements de la commission scolaire.

À l'instar de la démarche effectuée par la commission scolaire avant d'établir son plan d'engagement, tous les établissements ont mené une importante consultation visant à rédiger leur projet éducatif. Le présent rapport annuel en fera d'ailleurs état.

De plus, nous pouvons affirmer, et nous en sommes très fiers, que tous les résultats des consultations menées au cours des deux dernières années par la commission scolaire, et ensuite par ses établissements, constituent de précieuses informations qui seront mises à contribution dans un contexte d'une amélioration continue de nos pratiques éducatives.

Ces nombreuses données nous permettront de mieux répondre aux besoins des élèves, de leurs parents, de notre personnel et du milieu en général, notamment en ce qui a trait à la sécurité des élèves partout sur le territoire, à la mise en place de valeurs durables, à une meilleure communication, et ce, dans un climat empreint de respect et de bienveillance. Toutes les personnes concernées par le Plan d'engagement vers la réussite ainsi que par les projets éducatifs se sont d'ailleurs engagées à agir en cohérence avec les valeurs retenues.

Le défi est grand, mais nous sommes déterminés à le relever en étroite collaboration avec toutes les personnes qui ont à cœur notre mission éducative.

Aussi, qu'il nous soit permis de remercier tous ceux et celles qui contribuent au quotidien à notre projet collectif.

C'est donc au nom du conseil des commissaires et des membres de l'équipe des gestionnaires de la commission scolaire que nous vous invitons à constater nos réalisations, nos succès, nos enjeux, nos défis et à prendre la mesure de notre constante volonté à offrir des services de qualité!

Bonne lecture !


Denis Langlois, président


Jean Roberge, directeur général

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES ET SES PRINCIPALES DÉCISIONS



M. Denis Langlois
Président



M. Yvon Gosselin
Vice-président
Circonscription 9



M. Fernand Gagné
Circonscription 1



M. Daniel Beaudoin
Circonscription 2



M. Jean François
Hamel
Circonscription 3



M. Ghislain Hamel
Circonscription 4



M. Gilbert Hallée
Circonscription 5



M. Daniel Bertrand
Circonscription 6



Mme Sonia Vachon
Circonscription 7



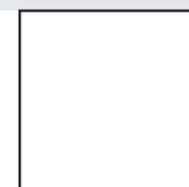
M. Jean Yves Turgeon
Circonscription 8



M. Gilles Auclair
Commissaire-parent
EHDAA



M. Sylvain Groleau
Commissaire-parent
Primaire



Poste vacant
Commissaire-parent
Secondaire



M. Jean Roberge
Directeur général

- Adoption des calendriers scolaires 2019-2020
- Adoption d'un budget spécifique pour le « Lait-école »
- Utilisation des surplus des établissements de 2017-2018
- Adoption de la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool
- Action collective sur les frais exigés aux parents
- Adoption de la politique d'admission et d'inscription des élèves
- Octroi de plusieurs contrats pour l'amélioration de nos bâtiments
- Adoption des différents plans d'effectifs
- Adoption de la nouvelle politique relative à l'utilisation des médias sociaux
- Adoption du budget 2019-2020 de la CSA

Ces femmes et ces hommes élus s'assurent que les élèves de leur territoire reçoivent des services de qualité, justes et équitables répondant à des besoins diversifiés.

SYNTHÈSE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La vision de la CSA : La CSA affirme qu'elle souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, elle entend se positionner comme chef de file au niveau du développement de l'éducation dans la région.

Les valeurs : La CSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur le respect, la responsabilisation, l'équité et la rigueur.

Les principaux enjeux : Si la réussite de tous les élèves nous apparaît comme le principal enjeu de la CSA, celle-ci doit passer par :

- L'augmentation des mesures visant la littératie et la numératie.
- La fluidité des différents passages d'un secteur à l'autre.
- La formation et la mise à niveau des compétences du personnel.
- La communication dans tous ses aspects et sous toutes ses formes, et ce, tant auprès du personnel, des parents que de la population en général.
- Le virage technologique tant au niveau pédagogique qu'administratif en soutenant le personnel, en l'accompagnant, en misant sur la recherche en vue de retenir les pratiques porteuses et en se donnant des outils adaptés aux besoins actuels de la clientèle et du personnel.



LES SIX ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

ORIENTATION 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves.

OBJECTIF 1 : Augmenter les mesures visant les interventions précoces.

OBJECTIF 2 : Augmenter le taux de réussite en français au primaire, au secondaire et à la formation générale des adultes (FGA) en visant la réussite de l'épreuve ministérielle de 5^e secondaire.

OBJECTIF 3 : Augmenter la réussite des élèves en mathématique.

OBJECTIF 4 : Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme DES et DEP (objectif national 2030).

OBJECTIF 5 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (objectif national 2030).

OBJECTIF 6 : Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (objectif national 2030).

OBJECTIF 7 : Valoriser la formation professionnelle et la formation générale aux adultes.

ORIENTATION 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais, langue seconde.

OBJECTIF 1 : Valoriser le français à tous les niveaux de l'organisation.

OBJECTIF 2 : Mettre en place des projets ou des programmes afin de contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte du territoire (orientation nationale 2022).

OBJECTIF 3 : Augmenter les compétences des élèves en anglais, langue seconde.

ORIENTATION 3 : Viser l'amélioration de l'environnement éducatif.

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès à diverses formations basées sur les pratiques probantes issues de la recherche, et ce, pour l'ensemble du personnel.

OBJECTIF 2 : Soutenir l'intégration des outils technologiques du 21^e siècle.

OBJECTIF 3 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage d'un secteur à l'autre.

OBJECTIF 4 : Évaluer les services offerts dans le but de s'assurer qu'ils soient accessibles, équitables et adaptés aux besoins de la clientèle.

OBJECTIF 5 : Mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement du personnel.

OBJECTIF 6 : S'assurer que les relations entre les élèves et tous les adultes intervenant dans les établissements soient empreintes de respect et de bienveillance.

ORIENTATION 4 : S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants.

OBJECTIF 1 : Maintenir tous les bâtiments dans un état satisfaisant ou très satisfaisant (objectif national 2030).

OBJECTIF 2 : Revoir toutes les infrastructures des établissements, notamment les cours extérieures afin que celles-ci facilitent les activités physiques et le maintien d'un climat sécuritaire.

OBJECTIF 3 : S'assurer que les activités physiques au primaire atteignent 60 minutes par jour (orientation nationale 2022).

OBJECTIF 4 : S'assurer que la programmation des services de garde prévoit que les élèves soient actifs le plus possible.

OBJECTIF 5 : Mettre en place des activités physiques et culturelles au secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.

OBJECTIF 6 : Bonifier les stratégies d'intervention mises en place afin de prévenir et contrer la violence et l'intimidation.

ORIENTATION 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs de la CSA.

OBJECTIF 1 : Améliorer la communication avec le personnel, les parents et les élèves.

OBJECTIF 2 : Mettre en place des outils de communication.

OBJECTIF 3 : Faire connaître les actions et les décisions de la CSA et démontrer leur cohérence avec la vision et les valeurs.



ORIENTATION 6 : Assurer une présence continue de la CSA dans sa communauté.

OBJECTIF 1 : Se doter d'axes de communication s'adressant à la communauté.

OBJECTIF 2 : Renforcer les liens école-famille en vue d'un meilleur accompagnement des élèves.

OBJECTIF 3 : S'assurer que l'offre de service en formation professionnelle et aux services aux entreprises réponde aux besoins de la région.

OBJECTIF 4 : Consolider les liens avec les partenaires de la communauté.

PLAN D'ACTION POUR LA RÉALISATION DU PEVR EN 2018-2019 (AN 1)

Afin d'actualiser le plan d'engagement vers la réussite, la Direction générale procédera annuellement à la mise en place d'un plan d'action qui fixera les éléments prioritaires pour tous les secteurs d'activités. Bien sûr, les établissements ont l'autonomie nécessaire pour fixer d'autres objectifs locaux en lien avec leur projet éducatif. Ces éléments feront partie du rapport annuel de chaque établissement.

Les résultats – Les constats

Orientation 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves.

Objectif 1 : Mettre en place des mesures efficaces visant les interventions précoces tant en français qu'en mathématique.

Sans être exhaustive, voici une liste de mesures jugées efficaces :

- Ajouts d'heures d'enseignement et de technicien en éducation spécialisée;
- Mesures en lecture, « team teaching » et entretiens de lecture individualisés;
- Projet pédagogique prévoyant un lien avec les interventions précoces en français;
- Participation d'enseignants de 1^{re} année au projet pilote en lecture avec les orthophonistes.;
- Mesures d'appui et orthopédagogie;
- Activités au préscolaire et au premier cycle (lecture accélérée, jogging du français, raconte-moi les sons, ateliers d'écriture, semaine des maths, etc.);

- Système de dépistage en 1^{re} année pour cibler les élèves en difficulté rapidement;

- Ateliers d'ergothérapie et d'orthophonie;

- Sous-groupes de besoin en mathématique et en français;

- Enseignantes-ressources;

- Présence de l'ergothérapeute, de l'orthophoniste, de la psychoéducatrice et de l'orthopédagogue en classe sur une base régulière;

- Implication de tous les enseignants pour l'enseignement selon le modèle RAI.

De plus, il faut signaler que les écoles, en collaboration avec les services éducatifs et l'agente de transition, ont fait des efforts accrus pour s'assurer d'obtenir le maximum d'informations provenant des autres secteurs de la petite enfance (CPE, garderies en milieu familial, le CRDP et le CRDI).

72,2% des établissements qui offrent le préscolaire signalent une augmentation des informations pertinentes reçues. Plusieurs moyens et actions ont été mis en place afin d'y parvenir :

- Développement d'un outil de communication CPE/préscolaire appelé « *Mon portrait, envol pour la maternelle* »;

- Distribution de cet outil dans les CPE et auprès des parents qui a permis de recueillir quelques informations supplémentaires sur les élèves;

- Rencontres avec l'agente de transition qui ont permis de mieux connaître la clientèle qui arrive et prévoir les besoins;

- Divers échanges avec des intervenants du CRDP, CISSS et autres à propos de plusieurs enfants;

- Invitation aux professionnels à participer à toutes les rencontres de plans d'intervention pour ces élèves;

- Rencontre de parents en juin avec la titulaire et la responsable du service de garde afin de les sécuriser.

Objectif 2 (3^e indicateur) : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 2^e année du secondaire: passer à 84,1 %

Écriture :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
83,90 %	84,96 %	84,78 %	82,63 %	83,93 %	80,86 %	82,90 %	79,13 %

Les résultats des 8 dernières années nous démontrent une certaine constance. Toutefois, le taux de réussite de l'année 2018 témoigne d'une difficulté en écriture. Puisque la cible du Plan d'engagement vers la réussite se situe à 84,1%, force nous est de constater que des efforts d'amélioration et des mesures doivent être mis en place. Les équipes y travaillent déjà.

En ajout aux activités plus académiques, les établissements posent de nombreux gestes pour l'amélioration du français. En voici quelques-uns :

- Ateliers d'écriture et de lecture, semaine thématique en poésie et en français, salon du livre en 1^{re} année, communautés d'apprentissage professionnelle, dictées, ateliers en sous-groupe de besoin, rencontres bilans, lecture interactive enrichie et ateliers de lecture;

- Développement de matériel pédagogique;

- Sensibilisation à l'utilisation d'Antidote;

- Suivi plus intense en orthopédagogie;

- Accompagnement du personnel par la conseillère pédagogique en français;

- Arrimage des pratiques;

- Concertation entre enseignants concernant les objectifs et les évaluations d'apprentissages de la langue française;

Objectif 3 (2^e indicateur) : Taux de réussite à la fin du 1^{er} cycle du secondaire en mathématique: passer à 87 %

MATIÈRE	SOMMAIRE 2017-2018	SOMMAIRE 2018-2019
063126 - Mathématique secondaire 2	73,80%	71,60%

À la fin du premier cycle du secondaire, nous remarquons une baisse de 2,2%. Des travaux sont présentement en cours. Depuis 2017-2018, dès l'entrée au secondaire, un test diagnostique est administré aux élèves afin de mieux cerner leurs difficultés et ainsi mettre en place des mesures d'aide pour leur réussite.

Objectif 3 (3^e indicateur) : Taux de réussite à la fin de la 3^e secondaire en mathématique: passer de 68,5% à 75%

MATIÈRE	SOMMAIRE 2016-2017	SOMMAIRE 2017-2018	SOMMAIRE 2018-2019
063306 - Mathématique secondaire 3	68,50%	70,00%	73,30%

Pour la troisième secondaire, nous notons une augmentation de 3,3% comparativement à l'année scolaire 2017-2018. Ces résultats sont encourageants et nous poursuivons en ce sens.



Objectif 5 (2^e indicateur) : Diminution de l'écart du taux de réussite entre les élèves HDAA et les autres élèves
D'ici 2030, réduire de moitié les écarts (objectif national)

ÉCARTS ENTRE LES ÉLÈVES HDAA ET LES ÉLÈVES ORDINAIRES	GROUPES D'ÉLÈVES SELON QU'ILS AVAIENT OU NON UN PLAN D'INTERVENTION ACTIF À LEUR ENTRÉE AU SECONDAIRE	COHORTE 2008 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015					COHORTE 2011 SUIVIE JUSQU'EN 2017-2018				
		5 ANS	6 ANS	7 ANS			5 ANS	6 ANS	7 ANS		
		TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
RÉSEAU PUBLIC	ÉLÈVES ORDINAIRES	69,0	78,4	82,4	78,6	85,8	76,1	83,6	86,4	83,3	89,2
	TOTAL EHDAA	28,8	41,2	48,3	46,5	51,8	36,4	49,7	56,2	54,9	58,6
	TOTAL	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	65,7	74,8	78,6	74	83,5
CSA	ÉLÈVES ORDINAIRES	63,4	72,9	79,6	74,1	85,3	68,9	77,3	81,4	78,3	84
	TOTAL EHDAA	39,4	43,9	51,5	51,0	52,9	34,1	43,9	47,6	47,1	48,4
	TOTAL	59,2	67,9	74,7	68,6	82,1	60,7	69,4	73,4	69	77,7

À la lumière des informations fournies par le MEES, les résultats se sont détériorés depuis la situation de départ (2014-2015). Cependant, le taux de diplomation des élèves du régulier s'est amélioré de 1,8%.

74% des établissements affirment avoir mis en place, en 2018-2019, de nouveaux moyens pour soutenir et accompagner les élèves HDAA. En voici quelques exemples :

- Ajout d'heures d'enseignement, de T.E.S., de professionnels, d'orthopédagogie, de mesures en lecture et de *team teaching*;
- Coordination des services par la direction;
- Soutien au comportement positif (SCP);
- Midis de récupérations plus nombreux et mieux structurés;
- Visite des classes spéciales avec l'enseignant pour favoriser l'intégration des élèves HDAA;
- Parrainage à la bibliothèque;
- Rencontres CAP permettant d'organiser l'enseignement différencié par cycle pour tous les élèves, dont les élèves HDAA;
- Formations dispensées par

les conseillers pédagogiques aux enseignants-ressources au secondaire.

Par ailleurs, les établissements considèrent que les moyens qui ont le plus d'impact chez les élèves sont :

- Ajout de personnel (psycho-éducateur, CP en adaptation, et T.E.S.);
- Suivi par l'ensemble des intervenants;
- Accompagnement de T.E.S. par cycle et en orthopédagogie;
- Rencontres mensuelles avec le comité SCP et rencontres de portrait de classe;
- Disponibilité des intervenants aux pauses et le midi (local des dîneurs, T.E.S. plancher, etc.), et présence plus grande en classe auprès des élèves à besoins particuliers;
- Disponibilité des services complémentaires centrés sur les

besoins de l'élève et rencontres multiservices;

- Rencontres CAP aux 8 semaines permettant d'assurer un suivi et d'ajuster les interventions auprès des élèves.

De plus, voici des mécanismes de suivi qui ont été appliqués dans les classes EHDAA :

- Rencontres avec la T.E.S. et la conseillère en rééducation;
- Ateliers pour gérer son stress;
- T.E.S., mesures d'appui et protocole spécifique et adapté;
- Rencontres de services (concertation en orthopédagogie et concertation avec les services externes comme la pédiatrie sociale et le CRDP);
- Élaboration d'un portrait pour chaque classe;
- Formations offertes aux titulaires via les ressources régionales.



Objectif 6 (indicateur) : Le nombre d'élèves entrant au secondaire à 13 ans et plus
D'ici 2030, ramener à 10% la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (objectif national).

		TOTAL				MASCULIN				FÉMININ			
		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ensemble du Québec	12 ans et moins	88,2	88,6	89	89,2	86,4	86,6	87,5	87,7	90,1	90,6	90,7	90,8
	13 ans et plus	11,8	11,4	11	10,8	13,6	13,4	12,5	12,3	9,9	9,4	9,3	9,2
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
RÉSEAU PUBLIC	12 ans et moins	86,4	86,9	87,5	87,7	84,5	84,8	85,8	86,1	88,4	89,1	89,2	89,5
	13 ans et plus	13,6	13,1	12,5	12,3	15,5	15,2	14,2	13,9	11,6	10,9	10,8	10,5
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
CSA	12 ans et moins	80,2	79,3	82,3	79,9	71,9	75,8	79,3	77,6	89,1	83,0	85,9	82,1
	13 ans et plus	19,8	20,7	17,7	20,1	28,1	24,2	20,7	22,4	10,9	17,0	14,1	17,9
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les résultats de l'année scolaire 2017-2018 font état d'une augmentation de 2,4% de la proportion des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans et plus par rapport à l'année précédente. En analysant les résultats des garçons et des filles et en les comparant aux résultats 2016-2017, il est possible de constater un recul de 1,7% chez les garçons et de 3,8% chez les filles. Des travaux sont présentement en cours. Les avenues prioritaires sont l'enseignement explicite, la réponse à l'intervention (RAI) et la mise en place de communautés d'apprentissage – équipes collaboratives.

Objectif 7 (2^e indicateur) : Taux de diplomation en formation professionnelle: passer à 90% des élèves qui ont complété leur programme

Diplomation pour l'année 2018-2019

ENSEMBLE DES PROGRAMMES	INSCRITS	COMPLÉTÉS	DIPLOMÉS	TAUX DE DIPLOMATION DES ÉTUDES COMPLÉTÉES
TOTAL	313	164	138	84%

Pour les programmes en enseignement individualisé, le nombre de diplômés est calculé à partir des personnes inscrites en 2017-2018 ou en 2015-2016 en concomitance intégrée et qui auraient dû terminer en 2018-2019. Le centre devra mettre en place des mesures pour assurer l'atteinte de la cible du PEVR qui se situe à 90%.

Objectif 7 (3^e indicateur) : Augmentation de la rétention des élèves inscrits en formation professionnelle: abaisser à 15% le taux d'abandon des élèves

Historique du nombre de départs en date du 30 septembre 2019

PROGRAMMES	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TOTAL POUR L'ANNÉE :	64	92	102	109	95	100

À la lecture de ce tableau, il apparaît évident que des moyens doivent être mis en place pour retenir les élèves et les inciter à terminer leurs études en dépit de l'accessibilité au marché du travail. En effet, ce sont 100 élèves sur 313 inscrits, ce qui correspond à 32%, qui ont quitté le centre en cours de programme. Rappelons que le PEVR a fixé une cible de 15% sur 4 ans.



Objectif 7 (5^e indicateur) : Maintien ou augmentation du taux de réussite des élèves en formation de base diversifiée (FBD) en mathématiques, sciences, sciences humaines et anglais, langue seconde, à la formation générale des adultes.

MATIÈRE	TAUX DE RÉUSSITE 14-15	TAUX DE RÉUSSITE 15-16	TAUX DE RÉUSSITE 16-17	TAUX DE RÉUSSITE 17-18	TAUX DE RÉUSSITE 18-19
Anglais langue seconde	94%	97%	100%	99%	99%
Biologie	96%	86%	83%	71%	94%
Chimie	100%	100%	100%	100%	100%
Géographie	100%	83%	91%	100%	100%
Histoire	87%	100%	90%	95%	71%
Mathématiques	98%	98%	98%	94%	95%
Physique	100%	100%	95%	100%	100%
Sciences physiques	98%	98%	100%	100%	100%

Les résultats nous démontrent une certaine constance. Toutefois, le taux de réussite 18-19 témoigne d'une difficulté en histoire. Des mesures seront prises afin de redresser la situation.

Le centre signale que les points ci-dessous contribuent au retour des jeunes de moins de 20 ans:

- Ajout de professionnels;
- Publicité et promotion;
- Activités carrière-études dans le centre;
- Visite des entreprises;
- Conférences de travailleurs en formation professionnelle;
- Salon de la FP;
- Visite du Tremplin;
- Arrimage de matières avec la formation professionnelle.



Orientation 3 : Améliorer l'environnement éducatif

Objectif 1 (3^e indicateur) : Développer des communautés d'apprentissage professionnelle (CAP).

La mise en place des CAP est assez récente et, même si leur importance dans l'amélioration continue est reconnue, cela demande un effort de concertation et un travail qui peut sembler un ajout dans la tâche surtout au début. Plusieurs établissements ont débuté leur mise en place et d'autres le feront à l'automne 2019.

L'enseignement qui se fait par silo et l'implantation de CAP par cycle a aidé grandement à la collaboration et à la communication entre les titulaires.

Objectif 2 (1^{er} indicateur) : La CSA se dote d'un plan d'ensemble visant la mise à jour de tous les outils technologiques et l'utilisation optimale du numérique.

Dans son plan d'engagement, la CSA s'est engagée à se doter d'un plan d'ensemble visant la mise à jour des outils technologiques, et ce, dans le but d'en venir à l'utilisation optimale du numérique. Pour ce faire, plusieurs gestes ont été posés, notamment en ce qui concerne des achats effectués. Plusieurs établissements ont procédé à l'achat de portables pour les enseignants et ajouté des ordinateurs pour les mettre à la disposition des élèves. Plusieurs iPad sont disponibles ainsi que de nouvelles imprimantes 3D, des robots, etc.

On a aussi procédé à la mise en place d'une communauté d'apprentissage (CAP) pour l'intégration des technologies en enseignement.

Il faut aussi noter l'ajout de tableaux interactifs et l'installation d'une classe en ligne.

De plus, plusieurs établissements ont participé au déploiement numérique en collaboration avec le service des ressources matérielles et informatiques.

On note aussi une participation au fonds coopératif sur la littératie numérique en lien avec la compétence numérique (MEES) et des formations continues en lien avec les combos numériques (robotique au primaire et au secondaire, iPad, impression 3D et questionnaires interactifs).

On a planifié un laboratoire créatif où seront offertes les formations en technologie à partir de janvier 2020. Le lieu sera attrayant et motivant pour les enseignants. Ils auront accès à une foule de technologies qu'ils pourront s'approprier avant d'en faire l'achat.

Même si la formation demeure encore insuffisante pour les intervenants, il n'en demeure pas moins que l'on reconnaît une certaine amélioration.

Bref, concernant le plan d'ensemble pour la mise à jour des outils technologiques et le développement des ressources informationnelles, il a été complété le 31 décembre dernier.

Objectif 5 (indicateur) : Offre de service du comité « mieux-être ».

On considère l'offre intéressante dont des activités de marche en groupe le midi avec les élèves et la salle d'entraînement qui est disponible dans certains milieux.

On note une grande participation au dernier colloque « mieux-être » qui a permis d'innover sur l'aspect technologique en offrant divers ateliers dont « Les technologies au service de votre mieux-être ».

Objectif 6 : S'assurer que les relations entre les élèves et entre tous les adultes, incluant les parents, soient empreintes de respect et de bienveillance.

Cet important objectif découle spécifiquement du sondage effectué par la CSA pour la mise en place du plan d'engagement. En effet, plusieurs intervenants ont signifié l'importance de poser des actions et des gestes visant à atteindre cet objectif.

Les actions suivantes ont été mises en place :

- Plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Révision complète des règles de vie;
- Participation des parents à certaines activités de l'école;
- Différenciation pédagogique auprès des élèves "violents" ou à risque permettant de préserver le climat de classe;
- Comité « civisme et bienveillance ».

Le milieu scolaire veut poser des actions pour redonner une image positive de l'école à sa communauté. Des actions concrètes seront déployées en ce sens dès 2019-2020. L'attitude des intervenants vis-à-vis les élèves doit continuer de s'améliorer. Les liens avec les parents et l'école doivent se développer positivement.

Nous voulons que tous se sentent en sécurité et que chacun (parent, élève et membre du personnel,) comprenne son rôle et agisse en conséquence.

Les exemples qui suivent présentent des réalisations ou des activités qui contribuent à rendre les milieux agréables et qui, par ricochet, encouragent des relations empreintes de respect et de bienveillance :

- Communication et travail d'équipe dans les écoles;
- Activités avec le personnel et les élèves;
- Marques de reconnaissance en lien avec le SCP;
- Comités pour améliorer la vie de l'école;
- Amélioration des locaux.

Orientation 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs de la CSA.

Objectif 1 (indicateur) : Un plan de communication efficace

OBJECTIF GÉNÉRAL : AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS À L'INTERNE	
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS/MOYENS PROPOSÉS
Optimiser les relais d'information.	<p>Rencontre avec les directions des établissements et des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à l'importance d'informer rapidement ses employés (supports communicationnels, s'il y a lieu) Présentation de la nouvelle charte graphique et des nouveaux supports communicationnels Web
Uniformiser l'utilisation de l'image de marque.	<p>Conception d'une charte graphique</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouveau slogan en lien avec le PEVR Création de signatures papier et courriels standards Uniformisation des communications internes (courriel ou papier) comme les notes de service Mise à jour de la papeterie Rencontre des secrétaires et suivi de l'application des normes graphiques
Prioriser des outils et des actions pour diffuser efficacement l'information.	<p>Courriel : envoi à tous les employés selon l'information à diffuser</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une procédure et diffusion à tous les employés Refonte du site Internet avec microsites pour les écoles primaires Amélioration de la redirection vers diverses plateformes utilisées par le personnel Mise en place d'une Infolettre



En ajout aux efforts déployés par la CSA à travers son plan de communication, d'autres actions ont été effectuées un peu partout sur le territoire.

En voici quelques-unes :

- Info-parents;
- Courriels aux parents;
- Application Classe Dojo, journal interne pour le personnel, publication des bons coups et des activités dans les écoles;
- Meilleure communication entre les titulaires et les parents;
- Dépôt de capsules d'ergothérapie sur le site de la CSA.

83 % des établissements affirment avoir diffusé des informations dans les médias traditionnels et électroniques avec l'objectif d'assurer une plus grande visibilité aux établissements.

Orientation 6 : Assurer une présence continue de la CSA dans sa communauté.

Objectif 1 (indicateur) : Une section du plan de communication spécifique aux parents et aux partenaires.

Le plan de communication prévoit une section particulière relative aux communications à l'externe en priorisant des outils et des actions pour informer les parents, les partenaires et la communauté. Voici quelques exemples :

- Mise en place et présence active sur Facebook, Twitter et LinkedIn, et Facebook-emploi;
- Maintien d'une présence active dans les médias traditionnels ;
- Refonte du site Internet et mise en place de microsites pour les écoles primaires sur le site Internet de la CSA ;
- Infolettre CSA et fenêtre pop-up sur la page d'accueil du site Internet de la CSA et des écoles primaires pour les urgences ;
- Bonification des onglets en fonction des besoins d'information et variation des informations dans la section « Actualités » du site Internet ;
- Poursuite du soutien aux écoles, centres et services pour la mise en place d'activités ou de documents promotionnels.

LES PARENTS : ACTEURS INCONTOURNABLES

En plus de poser plusieurs gestes afin d'améliorer la communication, la Commission scolaire des Appalaches considère que la participation et l'implication des parents à l'école constituent des éléments clés à la réussite des élèves.

Au primaire, au cours de la dernière année, environ 88 % des parents ont participé aux activités de leur école alors qu'au secondaire, on évalue à 33 % leur implication.

Ces parents reçoivent, selon les moyens retenus par les écoles, des marques d'appréciation démontrant l'importance qu'elles accordent à leur présence, soit par le biais de :

- L'infoparent;
- Cartes et petits cadeaux;
- Fête des bénévoles en juin;
- Lettre de remerciements.



LES PARTENAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX, UN ATOUT INDISPENSABLE!

La commission scolaire a compris depuis fort longtemps l'importance de tisser des liens solides avec les partenaires. Plusieurs membres de notre organisation siègent au sein de nombreuses tables de concertation. La plupart des établissements (primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes) entretiennent des rapports étroits avec les réseaux de la santé et des services sociaux et avec les organismes liés au sport, à la culture ainsi que les organismes communautaires. Les retombées sont immenses pour les jeunes et les adultes de notre territoire. Pensons par exemple à la Maison des jeunes, aux loisirs municipaux, à la bibliothèque municipale, à la Sécurité municipale ou encore aux caisses Desjardins.

Régionalement, plusieurs initiatives sont aussi mises en place. Nous sommes partenaires ou collaborateurs avec plusieurs organismes comme le Grand Défi Pierre Lavoie, Mira, Partenaires à la réussite, Table éducation Chaudière-Appalaches, Le Théâtre Parminou ou encore Pivot (alternative à la suspension).

Selon leur mission respective, ces organismes collaborent à nos défis éducatifs.

Les partenaires et les entreprises ont eu accès à de la formation sur mesure selon leurs besoins et leurs demandes. En 2018-2019, plus ou moins 830 personnes ont suivi une formation pour quelque 2916 heures. Il appert que ces formations sont efficaces selon les commentaires reçus.

Enfin, d'autres formations ciblées ont été données afin de répondre à des besoins tels que chauffeur classe 3, ASP en construction, soudage offert le soir en enseignement individualisé pour des travailleurs, transport par camion et plusieurs autres en lien avec l'agriculture.

OUTILLER LES PARENTS POUR UN MEILLEUR SUIVI À LA MAISON

Au primaire, la grande majorité des équipes-écoles s'assurent que les parents ont toute l'information nécessaire afin d'aider leurs enfants dans leur réussite. Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis en place :

- Communication enseignants - parents;
- Formations en lien avec le SCP et remise de documents d'information;
- Formation sur l'anxiété;
- Enrichissement en français et en mathématique;
- Références sur Internet, prêts de livres et copies papier de documents facilitant les apprentissages;

Au secondaire, plusieurs intervenants contribuent à faciliter le soutien aux parents sur certaines questions, notamment sur l'étude à la maison, l'intimidation, le passage du primaire au secondaire, la toxicomanie, et l'utilisation d'Allo prof.

Dans certains cas, un document « Comment bien se préparer aux examens » est fourni aux parents.

L'accompagnement offert aux directions d'établissement dans l'élaboration de leur projet éducatif 2019-2022.

L'élaboration des projets éducatifs: une opération rigoureuse!

Dans le cadre de l'obligation légale faite aux établissements d'élaborer de nouveaux projets éducatifs, le directeur général a convenu qu'un soutien significatif allait leur être apporté.

Démarche d'élaboration des projets éducatifs

La CSA a établi la démarche d'élaboration des projets éducatifs afin d'aider les directions d'établissement à franchir toutes les étapes. Le processus a été le suivant :

- Rencontre des directions d'établissement en sous-groupe (primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes) avec la consultante afin de présenter le processus et de l'adapter aux besoins. De plus, cette rencontre servira à préciser leurs attentes relatives aux sondages;
- Production des sondages spécifiques aux établissements;
- Formation d'un comité de travail dans chaque établissement en précisant bien son rôle qui ne remplace pas le conseil d'établissement, mais qui agit en instance de validation et de concertation;
- Validation des sondages par la direction d'établissement auprès de son comité de travail et du conseil d'établissement;
- Présentation par la direction d'établissement de l'analyse des résultats des sondages au comité de travail et au conseil d'établissement;
- Les directions d'établissement élaborent le contexte, les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles en tenant compte notamment de l'analyse des résultats du sondage et du plan d'engagement vers la réussite;
- Présentation au comité de travail et au conseil d'établissement du document *Projet éducatif* qui sera soumis à la consultation;
- Lancement de la consultation par le conseil d'établissement auprès, notamment, des élèves, des parents, du personnel de l'établissement, des représentants de la communauté et des partenaires;
- La direction de l'établissement rédige la version finale du projet éducatif en tenant compte de la consultation menée, présente le document au comité de travail pour les derniers ajustements et le dépose au conseil d'établissement pour adoption. Ce dernier transmet le projet éducatif à la commission scolaire selon les modalités prévues par celle-ci;
- La commission scolaire réagira dans un délai d'au plus 60 jours et, s'il y a lieu, demandera des modifications ou fera différer la publication du projet éducatif;
- Une fois les délais expirés, le conseil d'établissement rend public son projet éducatif. Il entre en vigueur le jour de sa publication. Le conseil d'établissement convient de la diffusion du projet éducatif en s'assurant que toutes les personnes qui veulent y avoir accès peuvent l'obtenir.

Accompagnement de groupe et individuel

De plus, les directions ont eu accès à une aide individuelle sur demande et à un support technologique afin de compiler de manière conviviale les informations liées à leur projet éducatif. Des rencontres informatives se sont tenues régulièrement et des ajustements ont pu être apportés en cours de réalisation.

À la fin du processus, toutes les directions ont été rencontrées individuellement, et ce, dans l'ultime objectif de s'assurer que tous les projets éducatifs s'avéraient conformes aux exigences de la loi.

Nous pouvons affirmer que toute la démarche entourant cette opération en a été une de communication et d'entraide.

Faits saillants des projets éducatifs

Tous les projets éducatifs :

- Respectent les exigences de la loi;
- Sont écrits en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la CSA;
- Ont des indicateurs clairs et des cibles convenues avec les équipes des établissements;
- Tiennent compte des orientations nationales;
- Ont des orientations ou des objectifs spécifiques à leur établissement en conformité avec l'analyse de leur environnement interne et externe.

La valeur « respect » a été mise en priorité dans tous les établissements de la CSA.



PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La clientèle au 30 septembre 2018

Maternelle 4 ans
Maternelle 5 ans
Primaire
Total au primaire

41 élèves
398 élèves
2 557 élèves
2 996 élèves

Secondaire : 1 738 élèves
FP : 264.06 ETP
FGA : 200. 60 ETP

Les services de garde

- Saint-Noël
- Saint-Louis
- Pein-Soleil
- Étincelle
- Arc-en-Ciel

Le personnel

Personnel enseignant à temps complet	342
Personnel de soutien à temps complet	149
Personnel de soutien à temps partiel	135
Personnel-cadre à temps complet	34
Personnel-cadre à temps partiel	1
Personnel professionnel à temps complet	36
Personnel professionnel à temps partiel	9
Personnel occasionnel	370
Total de tous les employés à temps plein	561
Total de tous les employés à temps partiel	245

Le transport scolaire

Nombre d'élèves transportés	3 313	Nombre de parcours	408
Nombre de transporteurs	12	Nombre de km parcourus	7 737 km/jr
Nombre de véhicules	109	Budget	7 630 664 \$

Comité consultatif du transport scolaire

Le comité consultatif du transport scolaire a tenu deux réunions au cours de l'année scolaire 2018-2019, soit le 20 novembre 2018 et le 12 juin 2019. Au cours de ces rencontres, il fut notamment question de la politique du transport scolaire, de la délimitation des bassins des écoles, de l'organisation du transport scolaire pour l'année 2018-2019, des frais chargés aux usagers et de la campagne de sécurité 2019-2020.



Gestion documentaire et archives

Nombre interne de demandes d'accès	871
Nombre externe de demandes d'accès	251
Total des demandes d'accès	1 122

Les ressources matérielles

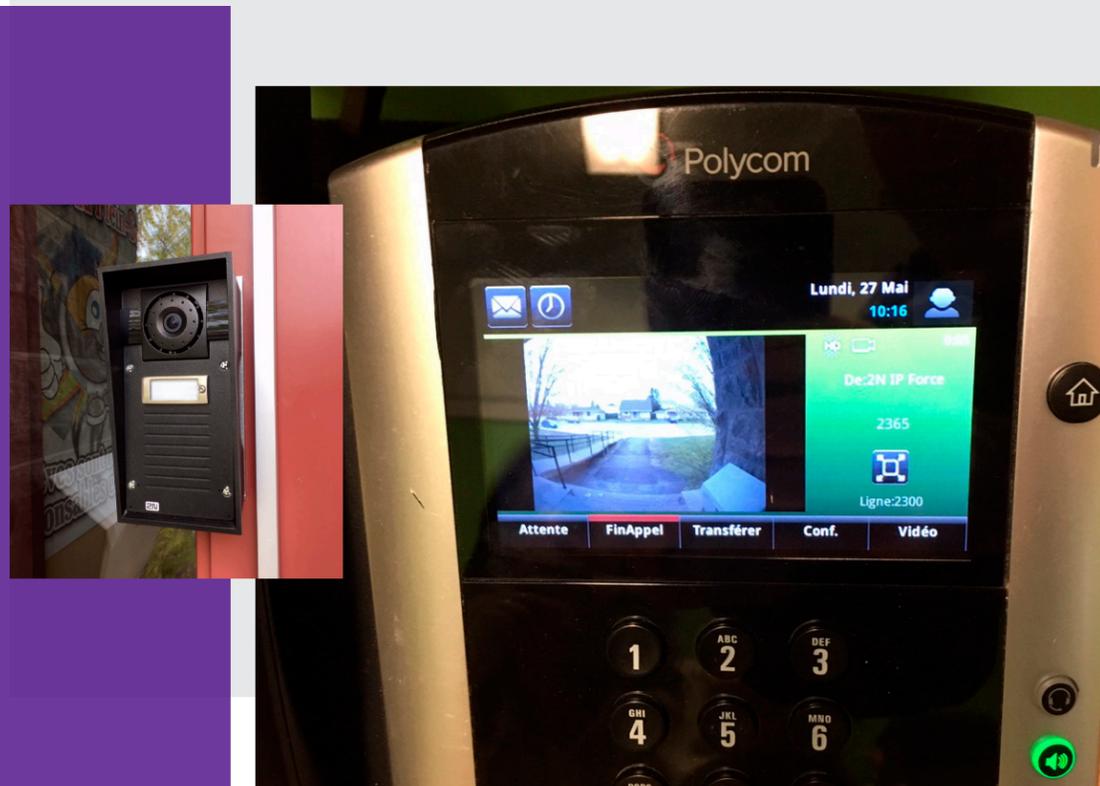
Investissements de 2 100 000 \$

- Remplacement du système de chauffage par des plinthes électriques à l'école du St-Nom-de-Marie;
- Réfection des murs extérieurs - phase 1- de la Polyvalente de Black Lake;
- Amélioration de la distribution des systèmes de chauffage aux écoles Ste-Luce et du Tournesol;
- Réfection des plafonds de gymnase aux écoles de l'Étincelle, St-Noël et du St-Nom-de-Jésus;
- Remplacement des fenêtres à l'école Saint-Louis;
- Remplacement du système d'alarme incendie à l'école de l'Étincelle.

Les ressources informatiques

Investissements de 481 000 \$

- Préparation avec la GRICS de l'infrastructure nécessaire au déploiement de Mozaik Portail;
- Installation d'un intercom extérieur avec caméra à l'école du Plein-Soleil;
- Deuxième année de participation avec le MEES et la GRICS à un projet pilote d'amélioration de la sécurité informatique;
- Amélioration du réseau sans fil par l'ajout de bornes et commutateurs en support au plan d'action numérique;
- Installation de lien de fibre optique de dépannage avec Vidéotron;
- Remplacement de périphériques dont 464 ordinateurs et ajout de 25 tableaux numériques interactifs.



Installation d'un intercom extérieur avec caméra à l'école du Plein-Soleil

DÉCLARATION DE SERVICE

Extraits de la déclaration de services de la CSA - Une qualité assurée de services

Lorsqu'une personne communique avec un établissement ou l'un des services administratifs de la CSA, elle est en droit de s'attendre :

- À être traitée avec respect;
- À être accueillie de façon courtoise et à connaître l'identité de la personne à qui elle s'adresse;
- À recevoir dans un délai raisonnable, si la demande est traitée par courriel ou par boîte vocale, un avis précisant le délai de traitement de la demande;
- À recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- À ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté;
- À ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- À obtenir des explications claires et précises;
- À être dirigée vers l'un des services appropriés à la demande formulée.

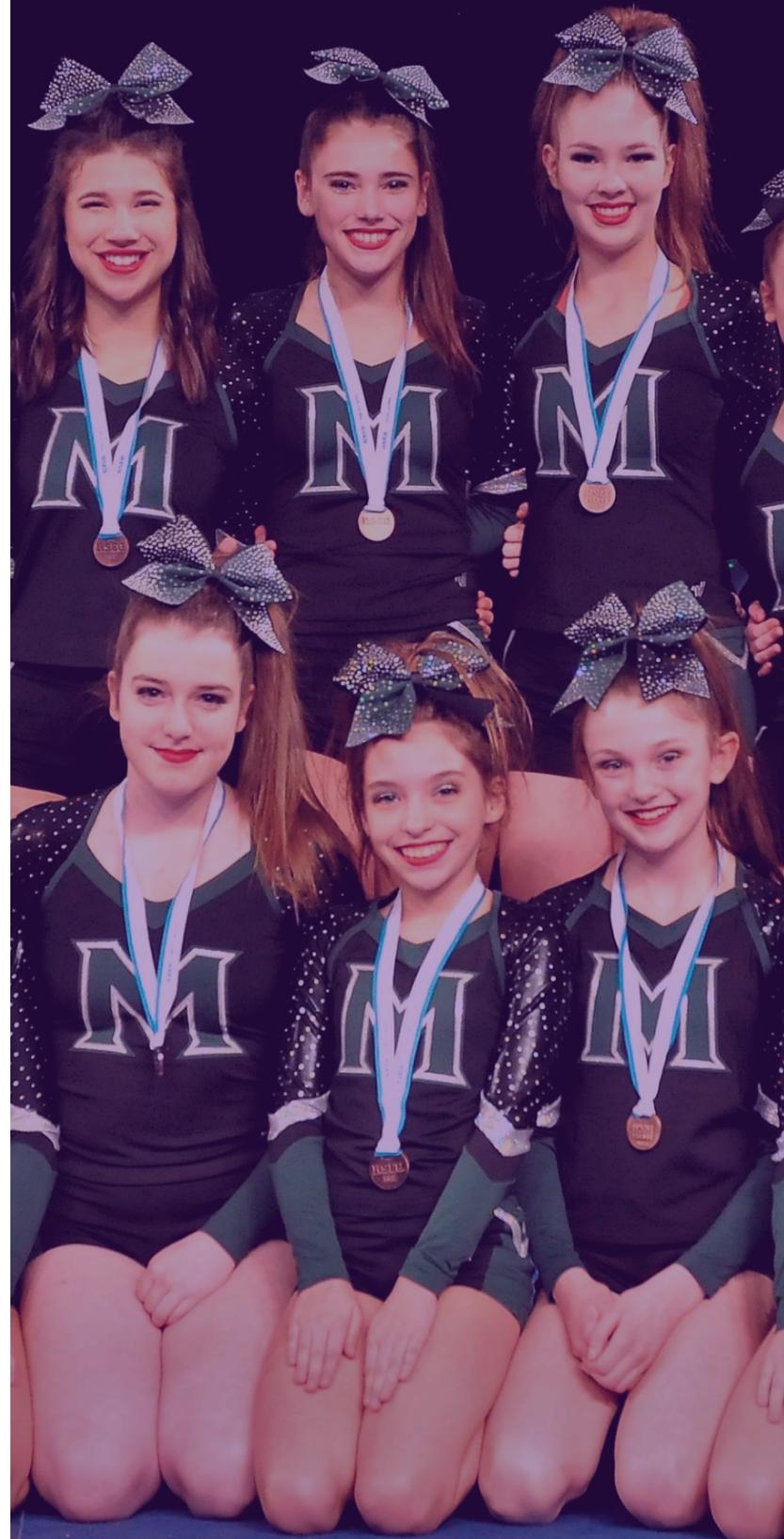


TRAITEMENT DES PLAINTES

- Le nombre de plaintes officielles qui ont été traitées par le responsable de l'examen des plaintes est de 27.
- La Commission scolaire des Appalaches n'a traité aucune plainte s'adressant à un commissaire en vertu du Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

REVENUS	2019	2018
Subvention de fonctionnement du MEES	64 877 266 \$	56 849 563 \$
Autres subventions et contributions	285 514 \$	167 250 \$
Taxe scolaire	7 853 187 \$	12 711 741 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	274 452 \$	232 286 \$
Ventes de biens et services	4 394 139 \$	4 235 395 \$
Revenus divers	673 600 \$	760 253 \$
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	220 860 \$	141 990 \$
Total des revenus	78 579 018 \$	75 098 478 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	34 210 336 \$	32 641 455 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20 258 733 \$	18 717 442 \$
Services d'appoint	9 401 201 \$	9 410 624 \$
Activités administratives	3 989 324 \$	3 760 629 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 679 684 \$	7 214 554 \$
Activités connexes	1 889 262 \$	2 850 286 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	87 366 \$	80 122 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(15 191 \$)	0 \$
Total des charges	77 500 715 \$	74 675 112 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 078 303 \$	423 366 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS	1,37 %	0,56 %



État de la situation financière au 30 juin 2019

ACTIFS FINANCIERS	2019	2018
Encaisse	513 449 \$	607 448 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	8 405 476 \$	8 135 443 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 792 082 \$	2 858 226 \$
Subvention à recevoir - Financement	16 734 085 \$	17 842 556 \$
Taxe scolaire à recevoir	580 346 \$	888 702 \$
Débiteurs	864 159 \$	945 818 \$
Stocks destinés à la revente	70 292 \$	52 447 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	29 959 889 \$	31 330 641 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires	1 100 000 \$	0 \$
Créditeurs et frais courus à payer	8 253 790 \$	7 831 165 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 425 442 \$	4 379 344 \$
Revenus perçus d'avance	354 200 \$	442 690 \$
Provision pour avantages sociaux	3 841 031 \$	3 753 665 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	58 828 361 \$	61 095 568 \$
Autres passifs	392 350 \$	1 170 096 \$
TOTAL DES PASSIFS	77 195 174 \$	78 672 528 \$
DETTE NETTE	(47 235 285 \$)	(47 341 887 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	51 832 246 \$	50 842 123 \$
Stocks de fournitures	257 486 \$	253 474 \$
Charges payées d'avance	175 233 \$	197 667 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	52 264 965 \$	51 293 264 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	5 029 680 \$	3 951 377 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE SELON LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MEES	2019	2018
Surplus brut accumulé au 30 juin	5 029 680 \$	3 951 377 \$
Moins:		
- Valeur comptable nette des terrains	823 481 \$	823 481 \$
- Subvention de financement à recevoir portant sur la provision pour avantages sociaux	2 749 950 \$	2 749 950 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE	1 456 249 \$	377 946 \$

LEUR RÉUSSITE, NOTRE FIERTÉ !

« Pas à Pas » un guide d'accompagnement

Pendant près de deux ans, mesdames **Line Baril**, **Julie Lemay** et **Mélissa Vachon**, toutes trois mères d'un enfant à risque ou d'un enfant vivant avec un handicap ou des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA), ainsi que **Colette Rousseau**, psychoéducatrice à la CSA, ont uni leurs efforts à ceux de professionnels de la commission scolaire pour lancer le guide d'accompagnement « Pas à Pas » destiné à faire connaître aux parents d'élèves HDAA les différentes ressources offertes à la CSA et les divers parcours scolaires. Ce guide a valu à ses instigatrices le Prix Reconnaissance de la CSA.



Médailles de bronze de l'Ordre du mérite scolaire de la FCSQ

Depuis plusieurs années, madame **Michèle Mercier** multiplie ses efforts auprès de ses élèves avec lesquels elle partage ses connaissances, son savoir-faire et, surtout, sa passion pour l'entrepreneuriat. Les divers projets qu'elle et ses élèves ont réalisés leur ont valu plusieurs prix au fil des ans, mais cela n'a jamais mis fin à sa soif de poursuivre. Ce fut une excellente décision puisque son plus récent projet Hula-Tube a été récompensé, en juin dernier, à l'occasion du 20^e Gala des Grands Prix Desjardins OSEntreprendre.

Tout au long de sa carrière d'enseignante qui s'est terminée à la fin de la dernière année scolaire, madame **Marie-France Lessard** ne s'est pas seulement contentée d'enseigner les différentes matières à ses élèves. Au contraire, madame Lessard a initié d'innombrables projets dans lesquels elle a su inciter ses élèves à s'investir et ainsi développer leur fibre entrepreneuriale. Ayant remporté divers concours, madame Lessard se sera avérée une véritable inspiration non seulement pour ses élèves, mais aussi pour ses pairs.



Prix Entreprise à E2RT

Hôtesse de la soirée reconnaissance du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches, tenue en mai dernier, la CSA a profité de l'occasion pour attribuer son Prix Entreprise 2019 à l'Espace entrepreneuriat Région Thetford (E2RT). Ce prix vise à souligner le magnifique travail et l'exceptionnelle collaboration qui s'est développée avec l'entreprise lauréate. Il lui a aussi été décerné pour son rôle auprès des nouveaux entrepreneurs dans l'élaboration de leurs projets et l'accompagnement auprès de ceux-ci. La contribution du directeur général d'E2RT, **Jamee St-Hilaire**, et de l'enseignant, **Jean-François Delisle**, a, notamment, été mise à l'avant-plan.



ANNEXE 1 - Liste des établissements

Adstock

Quatre-Vents (aux)
23, rue du Parc
Adstock (Qc) G0N 1S0
Tél. : 418 422-2431

Source (de la)
5, chemin Sacré-Cœur Ouest
Adstock (Qc) G0N 1S0
Tél. : 418 338-2745

Beaulac-Garthy

St-Nom-de-Jésus (du)
112, route 112
Beaulac-Garthy (Qc) G0Y 1B0
Tél. : 418 458-2322

Thetford Mines

AIBL - Polyvalente de Black Lake
499, rue St-Désiré
Thetford Mines (Qc) G6H 1L7
Tél. : 418 423-4291

Arc-en-Ciel (de l')
5865, avenue du Collège
Thetford Mines (Qc) G6H 4E2
Tél. : 418 338-4944

CPA La Relance
561, rue St-Patrick
Thetford Mines (Qc) G6G 5W1
Tél. : 418 338-7800

Étincelle (de l')
1144, rue d'Youville
Thetford Mines (Qc) G6G 4G2
Tél. : 418 335-3207

Perce-Neige (du)
4715, rue Pontbriand
Thetford Mines (Qc) G6H 3L2
Tél. : 418 338-1303

Disraeli

St-Luce
290, avenue Montcalm
Disraeli (Qc) G0N 1E0
Tél. : 418 449-2591

Polyvalente de Disraeli
950, rue St-Gérard
Disraeli (Qc) G0N 1E0
Tél. : 418 449-3200

Centre d'éducation des adultes Marius-Ouellet
950, rue St-Gérard
Disraeli (Qc) G0N 1E0
Tél. : 418 449-4173

East Broughton

Paul VI
372, avenue du Collège
East Broughton (Qc) G0N 1G0
Tél. : 418 427-2606

Plein-Soleil (du)

507, rue St-Patrick
Thetford Mines (Qc) G6G 4B1
Tél. : 418 338-0640

Tournesol (du)
285, rue Houle
Thetford Mines (Qc) G6G 5W2
Tél. : 418 338-8422

St-Gabriel
275, rue Simoneau
Thetford Mines (Qc) G6G 1S8
Tél. : 418 335-2110

St-Louis
539, rue St-Louis
Thetford Mines (Qc) G6H 1J3
Tél. : 418 423-2728

St-Noël
993, 8^e avenue
Thetford Mines (Qc) G6G 2E3
Tél. : 418 335-9826

St-Jacques-de-Leeds

Passerelle (de la)
435, rue Principale
St-Jacques-de-Leeds (Qc)
G0N 1J0
Tél. : 418 424-3777

St-Pierre-de-Broughton

Pierre-Douce (de la)
6, rue du Couvent
St-Pierre-de-Broughton (Qc)
G0N 1T0
Tél. : 418 424-3450

St-Ferdinand

Notre-Dame
620, rue Notre-Dame
St-Ferdinand (Qc) G0N 1N0
Tél. : 418 428-3731

Polyvalente de Black Lake

499, rue St-Désiré
Thetford Mines (Qc) G6H 1L7
Tél. : 418 423-4291

Polyvalente de Thetford Mines
561, rue St-Patrick
Thetford Mines (Qc) G6G 5W1
Tél. : 418 338-7832

Centre d'éducation des adultes l'Escale
1265, rue Notre-Dame Est
Thetford Mines (Qc) G6G 2V3
Tél. : 418 338-7806

St-Joseph-de-Coleraine

Ste-Bernadette
128, rue St-Joseph
St-Joseph-de-Coleraine (Qc)
G0N 1B0
Tél. : 418 423-2751

Ste-Clotilde-de-Beauce

St-Nom-de-Marie (du)
307, rue du Couvent
Ste-Clotilde-de-Beauce (Qc)
G0N 1C0
Tél. : 418 458-2322

Stratford

Dominique-Savio
150, avenue Centrale Nord
Stratford (Qc) G0Y 1P0
Tél. : 418 443-2073

Centre de formation professionnelle de Black Lake
499, rue St-Désiré
Thetford Mines (Qc) G6H 1L7
Tél. : 418 423-4291

Centre de formation professionnelle Le Tremplin
578, rue Monfette Est
Thetford Mines (Qc) G6G 7G9
Tél. : 418 335-2921

ANNEXE 2 - Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, deux plaintes ont été traitées par la protectrice de l'élève dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire des Appalaches*.

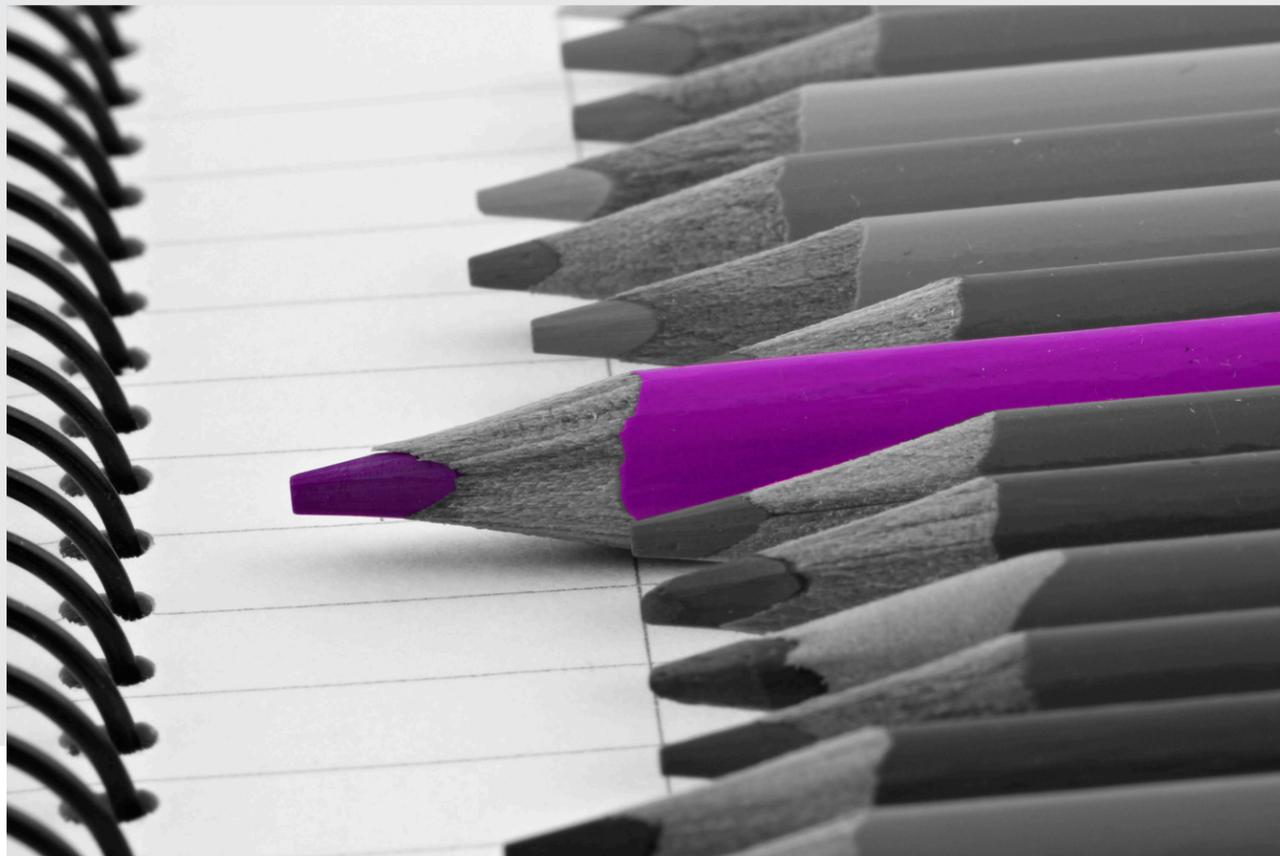
Les deux plaintes étaient de même nature. Elles concernaient l'autorisation de fréquenter une école sur le territoire d'une commission scolaire voisine. Les deux plaintes ont été jugées non fondées et les plaignants se sont prévalus de leur droit de révision de décision auprès du Conseil des commissaires de la CSA.

Treize autres situations ont été l'objet de communications avec la protectrice de l'élève. Certaines étaient des demandes d'information ou de conseils, et d'au-

tres correspondaient à des insatisfactions. Cependant, les étapes du cheminement d'une plainte n'étant pas complétées, les plaignants ont été invités à poursuivre leur démarche selon les étapes prévues au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la commission scolaire.

Une des situations portées à l'attention de la protectrice de l'élève concernait un cas d'intimidation. Dans le respect de la procédure d'examen des plaintes, le plaignant a été invité à communiquer d'abord avec la direction de l'école et, ensuite, avec le responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire.

Odette Lessard, protectrice de l'élève



ANNEXE 3 - Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*. La LGCE établit des obligations particulières pour les commissions scolaires, notamment d'inclure dans son rapport annuel le bilan des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus et qui sont conclus entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019. De plus, cette loi exige aux organismes de faire état des effectifs par catégories d'emplois, et ce, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

LGCE	Contrats conclus avec les personnes morales/sociétés	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total des contrats	
Nombre de contrats	0	0	0*	
Valeur des contrats	0\$	0	0\$	
LGCE	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	65 781,35	0,00	65 781,35	40
Personnel professionnel	78 322,63	0,00	78 322,63	63
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	603 416,10	1 673,84	605 089,94	695
Personnel de bureau, technicien et assimilé	366 033,80	1 194,15	367 227,95	493
Agent de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 117,00	0,00	17 117,00	14
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 130 671,05	2 867,99	1 133 539,04	1 305

Cible du MEES (heures rémunérées) en date du 19 octobre 2015

1 066 329,53

L'écart entre les heures rémunérées par la CSA (1 133 539,04) et la cible du MEES transmise le 19 octobre 2015 (1 066 329,53) se situe à 67 209,51. Le dépassement de la cible du MEES s'explique par :

- La mise en place de mesures dédiées par le MEES a donc permis l'ajout de personnel auprès des élèves.
- L'ajout de classes de maternelle-4 ans
- De plus, il importe de préciser que le nombre d'employés qui se chiffre à 1305 pour la période visée ne correspond pas à 1305 personnes distinctes puisque toutes les personnes qui sont absentes pour des raisons médicales ou autres sont comptabilisées dans cette donnée de même que leur remplaçant. Cela signifie que toutes les suppléances et les remplacements inhérents sont comptabilisés en plus des personnes absentes.
- Également, si l'employé travaille dans deux corps d'emplois, ce même employé est comptabilisé en double.

*La Commission scolaire des Appalaches n'a octroyé aucun nouveau contrat en 2018-2019. Par contre, il y a des contrats en cours d'une durée de plus d'un an.



ANNEXE 4 - Liste des acronymes

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

CAP : Communauté d'apprentissage professionnelle

CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux

CP : Conseiller pédagogique

CPE : Centre de la petite enfance

CRDI : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

CRDP : Centre de réadaptation en déficience physique

CSA : Commission scolaire des Appalaches

DEP : Diplôme d'études professionnelles

DES : Diplôme d'études secondaires

EHDAA : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

FCSQ : Fédération des commissions scolaires du Québec

FGA : Formation générale des adultes

FP : Formation professionnelle

MEES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

PEI : Programme d'éducation internationale

PEVR : Plan d'engagement vers la réussite

PI : Plan d'intervention

RAI : Réponse à l'intervention

SCP : Soutien au comportement positif

T.E.S. : Technicien en éducation spécialisée



